

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

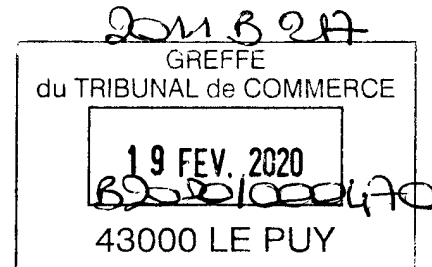
Numéro de gestion : 2011 B 00217 Numéro SIREN : 302 639 117 Nom ou dénomination : A.C.T.F. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 19/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000470

Société A.C.T.F.SERVICES

ZI LA GARNASSE

43240 SAINT JUST MALMONT



COMPTES ANNUELS

[Signature]

CABINET PELTIER ET ASSOCIES

109 RUE VICTOR HUGO

42700 FIRMINY

04 77 10 17 80

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	19
Permanence ou changement de méthodes	19
Informations complémentaires (CICE)	19
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	21
Composition du capital social	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Produits à recevoir	22
Charges à payer	22
Charges et produits constatés d'avance	22
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	23
Honoraires des commissaires aux comptes	23
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	24

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 494 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 550		9 400
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 408		
Installations générales agencements aménagements divers	32 182		
Matériel de transport	198 942		98 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 218		5 399
TOTAL	247 750		104 199
Autres participations	38 790		14 000
Prêts, autres immobilisations financières	1 700		840
TOTAL	40 490		14 840
TOTAL GENERAL	290 790		128 439

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 950	11 950
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 408	1 408
Installations générales agencements aménagements divers			32 182	32 182
Matériel de transport		48 400	249 342	249 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	20 617	20 617
TOTAL		48 400	303 549	303 549
Autres participations		4 607	48 183	48 183
Prêts, autres immobilisations financières			2 540	2 540
TOTAL		4 607	50 723	50 723
TOTAL GENERAL		53 006	366 222	366 222

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 501	2 401		4 903
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	478	282		760
Installations générales agencements aménagements divers	7 235	3 219		10 454
Matériel de transport	105 045	51 842	36 292	120 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 891	3 215		13 106
TOTAL	122 648	58 558	36 292	144 914
TOTAL GENERAL	125 150	60 959	36 292	149 817

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 401				
Instal.techniques matériel outillage indus.	282				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 219				
Matériel de transport	51 842				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 215				
TOTAL	58 558				
TOTAL GENERAL	60 959				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	29 457				29 457
TOTAL	29 457				29 457
TOTAL GENERAL	29 457				29 457

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	40 183	0	40 183
Prêts	1 700		1 700
Autres immobilisations financières	840		840
Clients douteux ou litigieux	34 774	34 774	
Autres créances clients	821 865	821 865	
Taxe sur la valeur ajoutée	85 910	85 910	
Débiteurs divers	15 903	15 903	
Charges constatées d'avance	2 141	2 141	
TOTAL	1 003 317	960 594	42 723

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	46 019	27 029	18 990	
Fournisseurs et comptes rattachés	569 000	569 000		
Personnel et comptes rattachés	57 016	57 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 668	29 668		
Impôts sur les bénéfices	3 116	3 116		
Taxe sur la valeur ajoutée	146 446	146 446		
Autres impôts taxes et assimilés	7 629	7 629		
Groupe et associés	132 707	132 707		
Autres dettes	1 778	1 778		
TOTAL	993 379	974 389	18 990	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 485			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 000			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	132 707			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	100.0000	518			518

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 499
Autres créances	15 903
Total	31 402

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 216
Dettes fiscales et sociales	39 081
Autres dettes	1 448
Total	68 745

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 141
Total	2 141

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Ouvriers	8
Total	10

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 090 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société A.C.T.F.SERVICES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise ZI LA GARNASSE		43240 SAINT JUST MALMONT	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 0 2 6 3 9 1 1 7 0 0 0 7 6		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 3 0 0 6 2 0 1 9	
		N-1 3 0 0 6 2 0 1 8	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : 0	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.C.T.F. SERVICES</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :51...800.....)	DA	51 800	51 800	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	5 180	5 180	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	338 913	306 342	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	166 620	112 862	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	562 514	476 183	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 019	48 504	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	132 707	54 561	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	569 000	454 596	
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 876	222 802	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 778	8 335	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	993 379	788 797		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 555 893	1 264 981		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	974 389	773 040	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

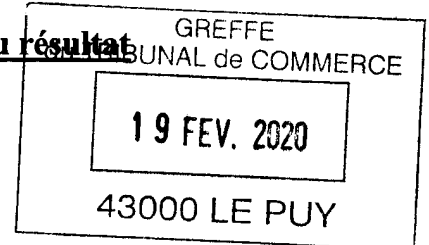
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.C.T.F. SERVICES
Société par actions simplifiée
au capital de 51 800 euros
Siège social : ZI La Garnasse
43 240 SAINT JUST MALMONT
302 639 117 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 DECEMBRE 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat

Exercice clos le 30 juin 2019



DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 166 620,22 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : **166 620,22 euros**

Affectation :

En totalité

Au compte « Autres Réserves »

166 620,22 euros

Conformément à la loi, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30/06/2018 :

80 290 euros, soit 155 euros par titre.

dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 80 290 euros

Exercice clos le 30/06/2017 :

80 290 euros, soit 155 euros par titre.

dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 80 290 euros

Exercice clos le 30/06/2016 :

80 290 euros, soit 155 euros par titre.

dividendes éligibles à la réfaction de 40 % : 80 290 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 décembre 2019

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente associée

R. FOURNIER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Fournier', written over a horizontal line.

HLB AUDIT

*Société d'expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre - Région de Clermont - Ferrand
Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Riom*

A.C.T.F. SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 51 800 Euros

**Siège social : ZI La Garnasse
43 240 SAINT JUST MALMONT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2019

Aux associés de la société ACTF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTF relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les créances clients, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2019 s'établit à 827 183 euros, sont évaluées à leur valeur nominale et dépréciées selon les modalités décrites dans la note « Evaluation des créances et dettes » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société ACTF, décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.411-4 du code de commerce, pris en application de l'article L441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

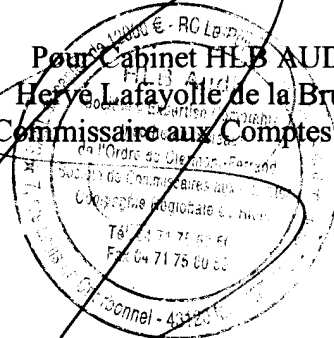
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Monistrol sur Loire, le 9 Décembre 2019

Pour Cabinet HLB AUDIT
Hervé Lafayolle de la Bruyère
Commissaire aux Comptes inscrit.



Désignation de l'entreprise : <u>Société A.C.T.F. SERVICES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>ZI LA GARNASSE</u>		43240 SAINT JUST MALMONT	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>3 0 2 6 3 9 1 1 7 0 0 0 7 6</u>		Néant ☐	
		Exercice N clos le, <u>13 0 0 6 2 0 1 9</u>	
		N-1 <u>13 0 0 6 2 0 1 8</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB		AC	
Frais de développement * CX		CQ	
Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
Fonds commercial (1) AH		AI	
Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
Terrains AN		AO	
Constructions AP		AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
Autres immobilisations corporelles AT		AU	
Immobilisations en cours AV		AW	
Avances et acomptes AX		AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
Autres participations CU		CV	
Créances rattachées à des participations BB		BC	
Autres titres immobilisés BD		BE	
Prêts BF		BG	
Autres immobilisations financières* BH		BI	
TOTAL (II) BJ		BK	
Matières premières, approvisionnements BL		BM	
En cours de production de biens BN		BO	
En cours de production de services BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis BR		BS	
Marchandises BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		BY	
Autres créances (3) BZ		CA	
Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE	
Disponibilités CF		CG	
Charges constatées d'avance (3)* CH		CI	
TOTAL (III) CJ		CK	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : <u>Société A.C.T.F.SERVICES</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :51...800.....)	DA	51 800	51 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 180	5 180
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	338 913	306 342
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	166 620	112 862
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	562 514	476 183
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	46 019	48 504
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	132 707	54 561
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	569 000	454 596
	Dettes fiscales et sociales	DY	243 876	222 802
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 778	8 335
Compte régul.	EB			
TOTAL (IV)	EC	993 379	788 797	
Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 555 893	1 264 981	
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	974 389	773 040
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	19
Permanence ou changement de méthodes	19
Informations complémentaires (CICE)	19
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	20
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	21
Composition du capital social	22
Evaluation des créances et des dettes	22
Produits à recevoir	22
Charges à payer	22
Charges et produits constatés d'avance	22
 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	23
Honoraires des commissaires aux comptes	23
 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	24

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 16 494 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 550		9 400
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	1 408		
Installations générales agencements aménagements divers	32 182		
Matériel de transport	198 942		98 800
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	15 218		5 399
TOTAL	247 750		104 199
Autres participations	38 790		14 000
Prêts, autres immobilisations financières	1 700		840
TOTAL	40 490		14 840
TOTAL GENERAL	290 790		128 439

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			11 950	11 950
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 408	1 408
Installations générales agencements aménagements divers			32 182	32 182
Matériel de transport		48 400	249 342	249 342
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	20 617	20 617
TOTAL		48 400	303 549	303 549
Autres participations		4 607	48 183	48 183
Prêts, autres immobilisations financières			2 540	2 540
TOTAL		4 607	50 723	50 723
TOTAL GENERAL		53 006	366 222	366 222

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	2 501	2 401		4 903
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	478	282		760
Installations générales agencements aménagements divers	7 235	3 219		10 454
Matériel de transport	105 045	51 842	36 292	120 595
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	9 891	3 215		13 106
TOTAL	122 648	58 558	36 292	144 914
TOTAL GENERAL	125 150	60 959	36 292	149 817

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 401				
Instal.techniques matériel outillage indus.	282				
Instal.générales agenc.aménag.divers	3 219				
Matériel de transport	51 842				
Matériel de bureau informatique mobilier	3 215				
TOTAL	58 558				
TOTAL GENERAL	60 959				

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	29 457				29 457
TOTAL	29 457				29 457
TOTAL GENERAL	29 457				29 457

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	40 183	0	40 183
Prêts	1 700		1 700
Autres immobilisations financières	840		840
Clients douteux ou litigieux	34 774	34 774	
Autres créances clients	821 865	821 865	
Taxe sur la valeur ajoutée	85 910	85 910	
Débiteurs divers	15 903	15 903	
Charges constatées d'avance	2 141	2 141	
TOTAL	1 003 317	960 594	42 723

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	46 019	27 029	18 990	
Fournisseurs et comptes rattachés	569 000	569 000		
Personnel et comptes rattachés	57 016	57 016		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	29 668	29 668		
Impôts sur les bénéfices	3 116	3 116		
Taxe sur la valeur ajoutée	146 446	146 446		
Autres impôts taxes et assimilés	7 629	7 629		
Groupe et associés	132 707	132 707		
Autres dettes	1 778	1 778		
TOTAL	993 379	974 389	18 990	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	36 485			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	34 000			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	132 707			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	100.0000	518			518

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieur à la valeur comptable.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	15 499
Autres créances	15 903
Total	31 402

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 216
Dettes fiscales et sociales	39 081
Autres dettes	1 448
Total	68 745

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 141
Total	2 141

ANNEXE

Exercice du 01/07/2018 au 30/06/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	1
Ouvriers	8
Total	10

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 5 090 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A. Renseignements détaillés

- Filiales détenues à + de 50%
- Participations détenues entre 10 et 50 %
- SAS FOURNIER AMBROSIO SOLUTI

B. Renseignements globaux

- Filiales non reprises en A

- Participations non reprises en A